

SURVOL DES PRESTATIONS ILD

JUIN 2021

AUGMENTATION DES TAUX

Le nombre de demandes de prestations d'invalidité de longue durée (ILD) a augmenté pour les trois groupes (Général, Infirmières et Infirmiers, et SCFP 1251). Le montant d'argent qui doit être mis de côté pour payer les réclamations futures (passifs) a dépassé la valeur des fonds du régime (actifs). Par conséquent, une augmentation des taux est requise pour les trois groupes.

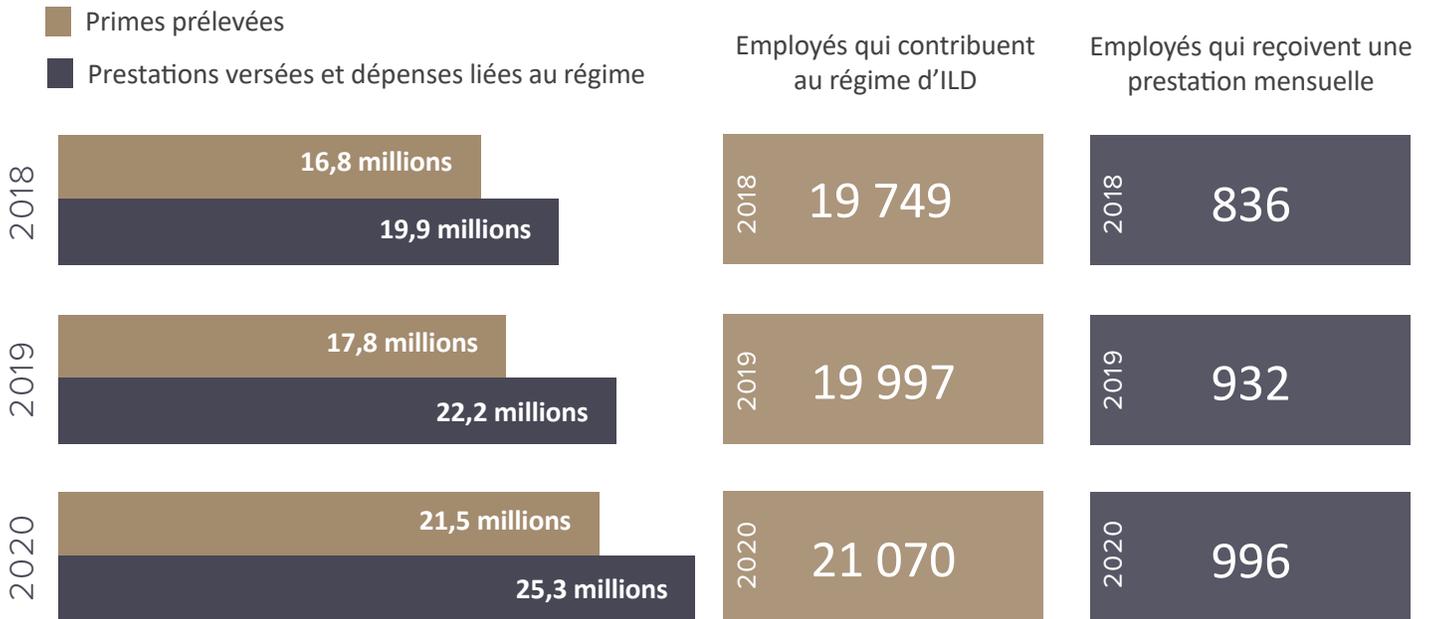
Le comité pour l'ILD travaille avec l'actuaire du régime, le conseiller en placement et d'autres intervenants afin de déterminer les taux requis. Le comité évalue continuellement les options du régime pour s'assurer que ce dernier est géré de manière efficace et efficiente pour verser les prestations promises.

En juillet 2021, un changement sera apporté à vos retenues sur la paie en raison de l'augmentation des taux des prestations ILD. Les augmentations de taux indiquées ci-dessous reflètent la différence dans la sinistralité pour chaque groupe. L'exemple suivant repose sur l'hypothèse d'un salaire annuel de 54 000 \$ et une prestation mensuelle nette de 2 500 \$:

	Prestation mensuelle nette	Taux en juin pour 100 \$ de prestations	Retenue salariale mensuelle	Taux en juillet pour 100 \$ de prestation	Retenue salariale mensuelle	Augmentation mensuelle
Groupe Général	2 500,00 \$	2,38 \$	59,50 \$	2,74 \$	68,50 \$	9,00 \$
Infirmières et infirmiers	2 500,00 \$	5,07 \$	126,75 \$	5,83 \$	145,75 \$	19,00 \$
SCFP 1251	2 500,00 \$	4,37 \$	109,25 \$	5,27 \$	131,75 \$	22,50 \$

EXAMEN DU RÉGIME

DU 1^{ER} JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2020



Les dépenses liées au régime comprennent les frais liés aux réclamations, l'administration, les frais de placement et d'autres services.

DIAGNOSTIC PRINCIPAL

1. Troubles mentaux	41 %
2. Troubles musculosquelettiques	25 %
3. Néoplasmes (cancer)	11 %

Les demandes d'indemnisation pour des problèmes de santé mentale restent associées au premier diagnostic pour les réclamations approuvées.

L'ordre des principaux diagnostics est très constant d'année en année.

FAITS CONCERNANT LE RÉGIME

Les prestations de longue durée constituent une source de revenus si vous devez vous absenter du travail pendant plus de quatre mois en raison d'une maladie ou d'une blessure. Le régime ILD est financé par les employés. Les employés paient 100 % des primes d'ILD. Les prestations d'ILD demeurent ainsi non imposables.

Le régime ILD compte trois groupes de participants définis par des caractéristiques communes (comme la profession, le profil de risque, etc.) :

- Général – Employés des ministères et organismes gouvernementaux, des districts scolaires, des hôpitaux, des sociétés de la Couronne et des commissions.
- Infirmières et infirmiers – Infirmières et infirmiers immatriculés dans les hôpitaux et les foyers de soins.
- SCFP 1251 – Ministères (section locale 1251), collèges communautaires (sections locales 5026 et 5017) et autres dans le cadre d'ententes de transfert.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos prestations, communiquez avec l'équipe des Services aux membres au 1-800-561-4012 ou au 506-453-2296, ou consultez le site Web : vestcor.org/avantages-sociaux.